Extrait du règlement de la course

Art. 1 Dénomination « Les 10km d'Avensan « qui se dérouleront le 15 Novembre 2015.

Parcours de 10km sur routes (circuit plat).

Ouvert aux licenciés et non licenciés. Art. 2

Pour catégorie Cadet autorisation parentale obligatoire,

Art. 4 Départ 10h au bourg d'Avensan.

Inscriptions prises sur place . Closes vingt minutes avant le départ.

 Il est conseillé de s'inscrire d'avance par courrier : GLEYZE JF. Le hameau de la presqu'ile, Rue Norbert Gerbaud, Appt C102 - 33480 CASTELAU de MEDOC. Joindre le certificat médical et le chèque de 8€ pour les droits d'inscription

ou sur le site : www.athle33.fr

(10€ si inscription sur place - 8€ par courrier ou sur site).

Art. 5 Les ravitaillements se situent au 5ème km et à l'arrivée. Chaque km sera signalé.

Art. 6 Récompenses:

> Trophées, bons d'achat, lots + bouteille de vin du Médoc aux 3 premiers de chaque catégorie (H et F). Un lot est offert à tous les arrivants.

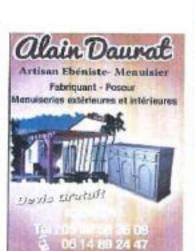
Art. 8 Sécurité assurée par des commissaires bénévoles munis de brassards de course aux carrefours.

Le service médical : Croix Rouge et un médecin se trouvant à l'arrivée.

Art. 10 Les coureurs devront rester sur le côté droit de la route et ne la traverser

qu'aux endroits prévus.

Art. 13 Le règlement affiché sur place est lu et accepté.



eleirgricely/lifetenia.ht







comoct@progetim.com

www.progelin.com